

# LES LOGES EN JOSAS – SECTION ALS TENNIS

Saison 2022-2023

## Utilisation des coordonnées personnelles

a) finalité fédérale

L'adhésion à la **section Tennis de l'Association Sportive des Loges en** entraîne de facto l'adhésion à la FFT et à ses organes déconcentrés (ses Ligues et ses Comités Départementaux ou Provinciaux). Par conséquent, les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par les membres pourront être utilisées par le Club et la FFT ainsi que ses organes déconcentrés pour les besoins tant de l'organisation de l'activité fédérale (organisation des compétitions, envoi de la licence, lettre d'information etc.) que ceux du Club (gestion des membres de l'association). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par ces entités.

b) finalité non fédérale

Par ailleurs, ces informations pourront faire l'objet d'une utilisation non fédérale. Attention, les utilisations non fédérales intègrent l'envoi par la FFT des bons de réservations des billets de Roland Garros. Pour pouvoir continuer à recevoir ces informations, il est nécessaire de cocher la case « j'accepte ».

Merci de bien vouloir nous indiquer votre souhait en cochant les cases ci après.

**j'accepte** ou  **je refuse**

que **les informations ci-dessus (hors l'adresse mail)** puissent être transférées, à titre onéreux ou gratuit, et qu'elles soient utilisées (notamment par courrier), par le club, la FFT (et ses organes déconcentrés) et par leurs partenaires commerciaux respectifs à toutes autres fins ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale.

**j'accepte** ou  **je refuse**

que mon **adresse mail** puisse être transférée, à titre onéreux ou gratuit, et qu'elle soit utilisée (notamment par courriel), par le club, la FFT (et ses organes déconcentrés) et par leurs partenaires commerciaux respectifs à toutes autres fins ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale,

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1979, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ces droits, le membre peut se rapprocher de la FFT (Service « Organisation et Systèmes d'Information ») aux adresses suivantes :

- [fft@fft.fr](mailto:fft@fft.fr)

- ou Fédération Française de Tennis, 2 avenue Gordon Bennett - 75116 Paris.

Le membre peut également, s'opposer au traitement le concernant et trouver des informations sur ses droits et devoirs auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

### Reconnaissance et autorisation

Je soussigné : .....

en qualité de représentant légal de

- reconnaît que l'adhésion à la **section Tennis de l'Association Sportive des Loges en Josas** entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- **atteste être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition**
  - o **datant de moins d'un an pour une première licence,**
  - o **datant de moins de 3 ans et accompagné d'une attestation selon laquelle il a répondu par la négative à toutes les questions au questionnaire QS SPORT Cerfa N° 15699\*01 pour un renouvellement**
- autorise l'**ASL Tennis**, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison, l'image de la personne objet de la présente fiche, et cela sur tout type de supports (site internet du club, revue Le Logeois, etc...).

Date : ...../...../.....

Signature :